

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 5 JUILLET 2021**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, AIME Sophie, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, HEGOBURU Franck, ORIOL Christophe, PAROL Bernard

Absent excusé : GAMON Jean-Christophe

Approbation du dernier PV à l'unanimité

**D 2021-10 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE PORTE DE DROMARDECHE**

Un Schéma de mutualisation a été mis en place sur le territoire de Porte de DrômArdèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce Schéma prévoyait la mutualisation des postes suivants : le service Autorisation du droit des sols (ADS), le Système d'Information Géographique (SIG), le service Moyens mutualisés, l'achat mutualisé, l'informatique et les formations.

Avec le renouvellement des Conseils municipaux, un nouveau Schéma de mutualisation doit être validé pour la période 2021-2026.

Pour ce faire, une commission mutualisation a été créée et s'est réunie les 28 janvier et 3 mars 2021. Entre ces deux dates et sur la base des éléments issus de la première réunion de la commission, un questionnaire a été transmis aux communes du territoire pour définir les nouvelles actions à intégrer au Schéma.

Lors de sa réunion du 3 mars, la commission a décidé de maintenir les postes de mutualisation du précédent Schéma et d'approuver deux nouvelles pistes de mutualisation que sont la gestion des animaux errants et le conseil juridique.

Ces deux pistes sont intégrées dès à présent au Schéma, mais leur concrétisation ou non ainsi que leurs modalités d'exécution seront étudiées dans les mois à venir.

Le projet de Schéma a été présenté lors du Conseil communautaire du 25 mars 2021.

Conformément à la réglementation, les communes du territoire doivent donner leur avis sur le projet de Schéma avant la délibération du Conseil communautaire prévue pour juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de Porte de DrômArdèche**
- **ACCEPTE les modalités de financement du Schéma de mutualisation**
- **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision**

### **VALIDATION DE DEVIS :**

- Devis MOUTOT pour la pose de deux bornes incendie au village pour un montant HT de 5 246.00 €.
- Devis DSR pour marquage de passage piétons et zébra arrêt de bus pour un montant HT de 2 220.00 €

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les travaux pour la mise en place de deux abris bus seront réalisés durant l'été.

Une demande de comptage de véhicules et relevés de vitesse au niveau des deux passages piétons vers les arrêts de bus sera demandée auprès du service des routes du département.